



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-LOIRE

**ANNEXE A L'ARRÊTE PREFECTORAL
N° SIDPC 2012-08 DU 6 MARS 2012**

(ARTICLE 6)

DEMANDE DE DEROGATION AUPRES DU PREFET

**(à faire parvenir en préfecture au moins huit jours avant la date prévue pour l'opération.
Toute demande ne respectant pas ce délai ne sera pas étudiée)**

Monsieur ou Madame :

Commune de :

Situation, lieu-dit, superficie des terrains concernés :

(Joindre un plan cadastral et une autorisation du propriétaire en cas de terrain privé)

N° de parcelle cadastrale concernée :

N° de section :

Motifs du feu :

Dates et heures prévues : (début et fin du feu)

Moyens de prévention prévus par le demandeur :

Avis et prescriptions du maire :

Date et Signature du Maire

Date et Signature du déclarant

Date de réception en préfecture